

Attestation sur l'honneur

PASSAGE DE TESTS ICDL POUR PERSONNES HANDICAPEES

Cette attestation permet à un centre d'examen ICDL de bénéficier de l'option « tiers-temps supplémentaire », permettant de faire passer des tests ICDL à des personnes en situation de handicap, en leur faisant bénéficier d'un tiers-temps supplémentaire. Le centre s'engage à utiliser cette option exclusivement pour des personnes handicapées. En cas d'utilisation détournée (activation de l'option pour des personnes non handicapées), le centre peut se voir retirer sa licence ICDL immédiatement, et de manière définitive.

L'option « tiers-temps supplémentaire » reste activée pour toute la durée d'habilitation du centre et peut être désactivée à tout moment par le centre d'examen ou par l'opérateur de la certification (Euro-Aptitudes).

A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU CENTRE D'EXAMEN ICDL

Dénomination : _____ Code centre : _____

Nom et Prénom du Responsable du centre : _____

Fonction du Responsable : _____

A REMPLIR PAR LE REFERENT ICDL

Nom et Prénom du Référent ICDL : _____

Fonction du Référent ICDL : _____

(Pour le référent :)

Je soussigné(e) _____, m'engage sur l'honneur à réserver l'option « tiers-temps supplémentaire » uniquement aux candidats ayant un statut de personne handicapée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en 1 exemplaire à _____, le _____.

Cachet et signature du Responsable : Signature du Référent ICDL :

Un exemplaire original doit être conservé par le centre d'examen et doit pouvoir être présenté en cas de contrôle.